



# LA LETTRE DU DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

MAI 2019  
Numéro 150

## « Nous ne sommes pas arrivés à un terme »

Le 17 décembre 2009 à la Sorbonne, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Éric Mirieu de La Barre <sup>1</sup>concluait un colloque<sup>1</sup> commémoratif de la loi Debré, à l'intitulé provocateur, « *Liberté d'enseignement et participation aux politiques publiques d'éducation* », par cette belle exhortation : « *La France a inventé un mode d'organisation (...) de la liberté d'enseignement qui n'a guère d'équivalent à l'étranger, sauf peut-être en Belgique et aux Pays-Bas. Serons-nous capables à l'avenir de transformer cette exception française en modèle. (...) En tout cas ce qui est certain c'est que nous ne nous sommes pas arrivés à un terme mais que l'histoire est devant nous.* »

Éric Mirieu De Labarre encore lui, saluait la loi Carle de 2009, qui instituait l'ébauche d'un chèque éducation, comme « *un bon compromis à un instant T* ». « *Exception française* », souligne-t-il ; c'est en effet, peu dire. Parmi les structures de 27 pays qui composent le « Comité européen de l'enseignement catholique », notre République laïque, se taille la part du lion : 27 % du total des élèves, 29% des établissements. *A contrario*, « *avec 4,5 %, la France est aujourd'hui le pays catholique où la pratique dominicale est la plus basse* », note pourtant Denis Pelletier, historien à l'école pratique des hautes études<sup>1</sup>. À l'exception de la France, où l'enseignement catholique sur financé par la puissance publique représente plus de 17% en moyenne et perçoit 20% des moyens publics, la plupart de ces pays appliquent ce principe : « *À école publique, fonds publics ; à école privée, fonds privés.* » La Pologne, l'Italie et le Portugal ne sont en rien comparables, relativement à leur rapport à la laïcité et à une école dite laïque, à notre République. Soulignons néanmoins que, dans ces trois pays, l'enseignement catholique privé, en l'absence de financement public, représente respectivement 0,90%, 3,80% et 3,70%. La constitution de la République italienne de 1947, à l'article 33, stipule que « *les collectivités ou les personnes privées ont le droit de fonder des écoles et des instituts d'éducation* », mais le texte ajoute bien : « *sans charge pour l'État* ». L'État n'est donc pas tenu de les aider financièrement.

La situation pour ces trois pays est néanmoins particulière, au regard de l'inclusion de l'enseignement religieux dans les écoles publiques qui a fait l'objet d'un rapport<sup>1</sup> du Conseil des conférences épiscopales d'Europe.

Eddy Khaldi

<sup>1</sup> Secrétaire général de l'enseignement catholique jusqu'en 2012

<sup>1</sup> « *Liberté d'enseignement et participation aux politiques publiques d'éducation* »

<sup>1</sup> Selon une enquête IFOP « *Le catholicisme en 2009* » réalisée pour La Croix, les Français restent pour les deux tiers attachés à une identité catholique mais la messe du dimanche ne rassemble plus qu'une toute petite minorité. Les Français se déclarent catholiques, rares sont ceux qui pratiquent : en effet, 4,5 % seulement de nos concitoyens disent fréquenter une église chaque dimanche,.



## Sommaire

- + Non l'enseignement n'est pas meilleur dans les écoles privées
- + Non aux injonctions caporalisantes (Philippe MEIRIEU)
- + Maternelle à 3 ans : réactions de l'ANDEV et de l'AMF
- + Contrôle de l'instruction dans les familles : le Conseil d'Etat confirme que les modalités n'en sont pas fixées
- + Notes de service de Jean-Michel BLANQUER
- + Le Lot dessine les contours d'une école rurale idéale
- + Le ministère a-t-il un projet pour l'Education Prioritaire ?

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

## Non, l'enseignement n'est pas meilleur dans les écoles privées.

Selon un article publié dans *Marianne*, les conclusions d'une étude universitaire parue dans la revue « **Éducation et Formations** » montrent que les écoles privées n'enseignent pas mieux que les écoles publiques. Les meilleurs résultats de l'école privée s'expliqueraient uniquement par le milieu social plus favorisé dont proviennent ses élèves.

Pour mener leur travail, les universitaires ont étudié les résultats scolaires obtenus par des milliers d'élèves du public et du privé, entre le CP et le CE2. Un écart de 2,3% aux résultats des tests en français et maths à l'entrée au CP ; à l'entrée au CE2 l'écart est le même et en maths il est tombé à 1,2%. Les auteurs ont pu conclure que: le mode d'enseignement pratiqué dans le privé en France n'a pas conduit à une augmentation de l'écart avec les élèves du public. Contrairement aux idées reçues, le privé ne « *serait pas favorable aux élèves ayant des difficultés scolaires ou issus de milieux sociaux modestes ou défavorisés* ».

Les études internationales menées par l'OCDE confirment ces postulats : "*Après contrôle du milieu socio-économique des élèves et des établissements, les établissements privés ne l'emportent plus sur les établissements publics que dans 8 pays et économies, et les établissements publics l'emportent sur les établissements privés dans 12 pays et économies.*" Ce n'est donc pas une pédagogie différenciée, mais un écart de classe sociale qui explique les meilleurs résultats bruts obtenus par l'enseignement privé. En France, un élève sur six est scolarisé dans ces établissements : c'est un des montants les plus forts en Europe.

Pour en savoir plus :

<https://blog.francetvinfo.fr/l-institut-humeurs/2018/03/24/non-l-enseignement-nest-pas-meilleur-dans-les-ecoles-privées.html>

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue\\_95/52/2/DEPP-EF95-2017-article-3-ecole-privée-resultats-scolaires\\_867522.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_95/52/2/DEPP-EF95-2017-article-3-ecole-privée-resultats-scolaires_867522.pdf)

## Non aux injonctions caporalisantes a déclaré Philippe Meirieu à l'Université de printemps du SNUIPP 31.

Il faut en finir "*avec des prescriptions que l'on appuie sur les neurosciences*" et "*recentrer l'école sur la décélération – prendre le temps de -, la réflexivité, l'échange pour permettre que la pensée se structure*". Ce spécialiste des sciences de l'éducation, invité à s'exprimer sur sa vision d'une école émancipatrice, a volontairement "*centré*" sa conférence "*sur cette notion de prescription*", symbolique, selon lui, de la politique de l'actuel ministère.

L'école doit en effet "*sortir de l'immédiateté*" car sa finalité fondamentale est de construire "*des sujets capables de penser et non dans l'impulsivité*". Cela suppose donc "*d'apprivoiser le temps*".

Ainsi pour la lecture, les neurosciences prétendent valider une méthode, la syllabique, mais elles font "*l'impasse sur la dialectique entre le décodage et la construction du sens*". En se focalisant sur "*les compétences techniques et les mécanismes*", elles "*évacuent aussi la question des contenus socio-culturels*". Or, "*la conscience n'est pas réductible aux questions du mécanisme cérébral*" et "*un sujet n'est pas un ensemble de compétences mais un projet*", avance le chercheur : "*quelqu'un qui va quelque part, qui a une intention et à un moment donné, va s'intéresser et apprendre.*" Pour lui, "*focaliser sur l'apprentissage des savoir-faire*" pour la langue engendre "*une assujétisation et non une libération*".

À tous ces titres, on ne peut donc attendre des enseignants qu'ils appliquent "*des pratiques ou recettes toutes faites*" et les "*déposséder*" de leur "*part d'initiative et d'inventivité*". Au contraire, estime le chercheur, il faut "*faire de tous les enseignants, des enseignants-chercheurs*". Car le praticien est un "*expert*" qui "*ne transmet pas un savoir mais un rapport au savoir*".



## Contrôle de l'instruction dans les familles : le Conseil d'Etat confirme que les modalités n'en sont pas fixées

Le Conseil d'État rejette la requête de l'association UNIE qui lui demandait d'annuler le décret de 2015 qui met en place le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, lequel concerne aussi l'instruction à domicile. La Haute juridiction rappelle que la loi prévoit que "*la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition*" d'un socle dont les éléments les modalités d'acquisition progressive sont fixés par décret". Elle prévoit également que, "*pour les enfants dont l'instruction obligatoire est donnée dans leur famille, le contenu des connaissances requises est fixé par décret*". L'association ne saurait donc "*utilement soutenir qu'en tant qu'il introduit cette obligation relative au contenu des connaissances requises, le décret attaqué méconnaît le principe constitutionnel de la liberté d'enseignement*", d'autant qu'il ne comporte "*aucune disposition relative aux modalités du contrôle de l'instruction des enfants lorsqu'elle a lieu dans leur famille*".

La décision n° 393866 du mercredi 28 mars 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000036749470&fastReqId=630032797&fastPos=3&oldAction=rechJuriAdmin>

## Maternelle à 3 ans : des réactions de l'ANDEV et de l'AMF

L'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes rappelle que seuls quelque 25 000 enfants ne fréquentent pas l'école maternelle actuellement (3 % d'une tranche d'âge), notamment en Guyane et à Mayotte. Cette mesure n'est pas purement symbolique puisqu'elle permet de reconnaître l'importance décisive des premières années de vie pour les apprentissages. Mais, qu'en est-il du nombre d'enfants par classe permettant de "répondre aux besoins spécifiques du jeune enfant", de la formation adaptée de tous les acteurs éducatifs, et que "les projets de qualité initiés sur les territoires pour la scolarisation des enfants de 2 ans" soient soutenus", etc. Pour l'ANDEV c'est « la qualité de l'enseignement qui favorise la réussite de tous ». C'est aussi "l'implication et le rôle éducatif des collectivités locales ainsi que la nécessité de coordonner et de consolider les interventions des acteurs éducatifs sur tous les temps : scolaire, péri et extra scolaires (...)".

Pour sa part, l'Association des maires de France demande "que cette décision de l'Etat n'entraîne aucun surcoût pour les communes", mais aussi "que les postes d'enseignants nécessaires soient créés". Elle "refusera toute nouvelle prise en charge obligatoire des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association". De plus, les élus "s'opposent à une modification des taux d'encadrement actuels qui prévoient une obligation d'une Astem par école maternelle, à la charge des communes".



« S'il fallait opter entre la religion et la science, entre elle et la morale, notre choix était fait. Nous n'avons pas le droit de subordonner le certain à l'incertain, l'évidence au clair-obscur, la raison à la tradition, notre conscience à celle d'autrui. »

Ferdinand BUISSON (1841-1932)

## Jean-Michel Blanquer prépare des "notes de service" sur l'enseignement de la lecture, du calcul...

Selon le Café pédagogique il y aurait quatre projets de "notes de service" signées par le ministre sur l'enseignement de la lecture (niveaux primaire et collège), de la grammaire et du vocabulaire (niveaux primaire et collège), de la résolution de problèmes (niveau élémentaire) et du calcul (primaire et collège). Il est exceptionnel qu'un ministre signe lui-même des notes de service, d'où l'importance qu'il leur accorde jusque dans les détails. Le CNECSCO publie les conclusions de la conférence de consensus qu'il a organisée en partenariat avec l'IFE-ENS de Lyon sur le thème : "Écrire et rédiger : comment guider les élèves dans leurs apprentissages." Les résultats de la recherche seront-ils en adéquation ?

Le ministre inscrit ses consignes aux enseignants dans le cadre des programmes de 2015.

**Pour la lecture**, ... son apprentissage n'est pas lié à celui de l'écriture. Au CP, "un travail systématique sur les correspondances entre les lettres et les sons". Le texte met aussi l'accent sur toutes les sortes de lecture. Le ministre précise que le coin lecture de la salle de classe et les bibliothèques, le CDI au collège, "se doivent d'être accueillants et chaleureux", tandis que "les familles seront sensibilisées à l'importance de la lecture partagée en famille et associées à l'acte de lire".

**Pour la grammaire et le vocabulaire**, l'enseignement doit être "mené systématiquement" avec "des séances qui permettent la découverte et la compréhension des textes", celles qui sont destinées "à la mise en oeuvre des connaissances sur la langue dans la pratique de l'écriture" et celles qui sont "consacrées plus particulièrement à la structuration des connaissances". Le ministre souligne "l'importance de toutes les formes de dictée".

**Pour la résolution de problèmes** il met l'accent sur la nécessité de concevoir "un enseignement structuré et explicite", s'appuyant sur "des temps spécifiques". L'enseignement du calcul se réfère au rapport Villani-Torossian de 2018 (21 mesures pour l'enseignement des mathématiques, dont la TFMS traduction française de la méthode de Singapour), mais aussi à celui de l'Académie des sciences de 2007 (avis sur la place du calcul dans l'enseignement primaire) et celui du CNECSCO de 2015 (nombres et calcul au primaire). Enfin la note explicite "l'apprentissage des quatre opérations à l'école primaire".

La controverse est ouverte, car il s'agit de mesures cadrées et contraignantes.

Pour en savoir plus :

[www.cafepedagogique.net/lesdossiers/pages/2018/francaismathsinstructionsBlanquer.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/pages/2018/francaismathsinstructionsBlanquer.aspx)

[www.cnesco.fr/fr/ecrire-et-rediger/](http://www.cnesco.fr/fr/ecrire-et-rediger/)

[www.cnesco.fr/fr/numeration](http://www.cnesco.fr/fr/numeration)

[www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/avis230107.pdf](http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/avis230107.pdf)

[www.education.gouv.fr/.../21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html](http://www.education.gouv.fr/.../21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html)

## Le Lot dessine les contours de l'école rurale idéale.

Des élus politiques de tous bords et un collectif « La petite école est une chance 46 » se sont émus de voir le département perdre 17 postes d'enseignants à la rentrée 2018. Ils ont réuni des élus, des parents d'élèves, des enseignants, des représentants syndicaux, les collectifs de défense de l'école. Leurs manifestations ont permis de limiter à 12 le nombre des suppressions des postes alors que les effectifs diminuent à la prochaine rentrée de 357 élèves.

Ces états généraux ont voulu "démontrer les atouts de l'école rurale", et "proposer des initiatives innovantes afin qu'un moratoire puisse sécuriser les postes d'enseignants". Pour les participants, l'École rurale "doit être considérée comme un élément essentiel de la cohésion sociale et de l'attractivité des territoires

### Les grandes lignes de leurs propositions :

- **L'autonomie des écoles**, pas de modèles d'organisation de classes
- **la participation des élèves**,
- **S'appuyer sur les acteurs associatifs** : actions éducatives pour l'alimentation, jardin éducatif

### dans chaque école, **éducation à l'environnement**

- **Tarifification** concertée à l'échelle départementale pour l'accès aux équipements sportifs et culturels (permettre ainsi le savoir nager à tous les enfants)

- **Mutualiser** : achat groupé d'équipements scolaires, marchés des transports

- Sensibilisation des enfants aux questions de **harcèlement scolaire**

- **Rompre l'isolement** : création d'une plateforme numérique « école lotoise » promotion des initiatives, diffusion d'informations, partage des actions et des ressources pédagogiques.

- **Création de 4 classes bilingues** pour l'apprentissage d'une langue étrangère ;

- **Les « class'code et le numérique** : état des lieux des équipements, apprentissage de la programmation, **jumelage** avec des écoles urbaines ou étrangères.

- **Une école inclusive** : permettre partout l'accès aux personnes à

mobilité réduite d'ici fin 2019, et ouvrir des **classes spécifiques**.

- **Un renforcement des moyens RASED et CMPP** pour mieux dépister et remédier aux troubles de l'apprentissage, la formation des personnels AESH et un programme spécifique pour les enseignants.

- **Une formation aux premiers secours pour tous les personnels.**

- La conception de "**pôles d'accueil de la Petite enfance**" situés à proximité de l'école, (crèches, maisons d'assistantes maternelles, garderies, ALSH), scolarisation des enfants de moins de 3 ans pris en compte dans le calcul du nombre de postes d'enseignants.

- Évaluer la **démographie scolaire** avec des ratios adaptés à la ruralité pour la DSDEN, développer des logements locatifs et l'attractivité de leur territoire de façon globale pour les communes.

Une nouvelle "**Convention ruralité conclue entre l'État et les territoires**", qui engage "*l'État autant que les collectivités*" pour faire du Lot "*un laboratoire de l'excellence de l'enseignement en ruralité*" doit être mise en œuvre.

## Le ministère a-t-il un projet pour l'éducation prioritaire ?

L'OZP (observatoire des zones prioritaires) a été reçu par Isabelle Bourhis conseillère du ministre de l'Éducation nationale. Celle-ci a relativisé la scolarisation des moins de 3 ans « inscrits mais non présents » selon ses services.

Interrogée sur le dédoublement des CP et des CE1, Isabelle Bourhis conteste qu'il entraîne la quasi disparition du dispositif "plus de maîtres que de classes" (selon l'OZP, il resterait 1 700 M+ sur 3 900 postes) et elle estime "qu'aménager une complémentarité entre les 2 dispositifs, comme le suggérait l'OZP, semble difficile. Elle reconnaît que l'extension du dispositif de dédoublement aux classes de CE1 en REP+ à la rentrée 2018 pose de sérieux problèmes de locaux aux collectivités locales, mais ce ne devrait pas être le cas pour le dédoublement des CP dans les REP.

La révision de la carte de l'éducation prioritaire se fera en fonction des ressources humaines, et il n'y aura pas une concordance parfaite avec la carte des quartiers prioritaires, bien plus nombreux que les réseaux d'éducation prioritaire.

L'OZP se demande si "l'évaluation prévue de l'éducation prioritaire pour la période 2014-2019 aura bien lieu" et sur quels critères sera revue la carte de l'éducation prioritaire. Et plus globalement, il considère que le ministère ne présente pas à ce jour une politique explicite, cohérente et continue".

Le site OZP : <http://www.ozp.fr/spip.php?article21600>

*Liberté-Egalité-Fraternité-Laïcité  
sur le fronton de l'école communale  
de Méthamis (Vaucluse)*



# NOS RENDEZ-VOUS

## Rencontre avec Alexandra Louis et Maud Petit, co-présidentes du groupe Droits de l'enfant à l'Assemblée nationale – 11 avril 2018

Il s'agissait d'un premier contact, visant à présenter le COFRADE et ses actions, et de commencer à définir ensemble des axes de travail communs.

### Présentation du COFRADE

Le COFRADE a exposé son rôle relatif à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en France. Il a présenté ses deux principales actions de plaidoyer pour l'année 2018 en lien avec le calendrier législatif : les violences sexuelles sur mineurs dans le cadre du projet de loi sur les violences sexuelles et sexistes, et les mineurs étrangers notamment les mineurs non accompagnés dans le cadre du projet de loi immigration et asile. En outre, le COFRADE a exposé ses préoccupations quant à l'état du droit actuel et du fonctionnement des institutions au regard des droits de l'enfant. A notamment été abordée la question de la place et de l'accompagnement des enfants dans le cadre du procès pénal, que l'enfant soit victime ou témoin, mais aussi dans le procès civil. Sur ce point, la Députée **Alexandra Louis** a exprimé une nette amélioration des choses bien qu'elle a reconnu que le recueil de la parole de l'enfant notamment dans le cadre du divorce peut représenter une charge trop importante pour lui.

**Maud Petit** a relevé l'importance de l'expression des enfants, de leur participation, mais de la difficulté de mettre en place un accompagnement psychologique dès le dépôt de plainte dans le cadre pénal. A été soulevée la question du remboursement des consultations de psychologues.

### Présentation du groupe Droits de l'enfant

Madame Alexandra Louis a présenté le Groupe Droits de l'enfant de l'Assemblée.

Le groupe sera a priori subdivisé en sous-groupes de travail par thèmes : violences éducatives, aide social à l'enfance, inclusion dans le milieu scolaire, handicap....

Le travail des groupes sera impulsé en fonction des textes inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée. Il s'agira pour les membres de poser des diagnostics, et de réfléchir sur le vote d'amendements des textes en discussion.

Il a été convenu que le groupe d'études fournirait un calendrier des réunions prévues afin que le COFRADE puisse établir une note thématique en amont servant de base de travail pour le groupe.

**Mercredi 2 mai 2018** : Réunion du Collectif, Eddy KHALDI

**Jedi 3 mai** : Rencontre Inspection générale (Hanifa CHERIFI)  
Eddy KHALDI

**Samedi 12 mai** : AG Union DDEN 75, Eddy Khaldi

**Mardi 15 Mai** : Bordeaux le 15 mai, Coordination régionale Nouvelle Aquitaine, Eddy KHALDI

**Mardi 15 Mai** CA ORTEJ Edith SEMERDJIAN

**Mercredi 16 mai** : Journée Jean Zay Paris, Eddy KHALDI

**Jedi et vendredi 17 et 18 mai** AG Union DDEN 82 Tarn et Garonne, Eddy KHALDI et Dominique ROBLOT

**Mardi 22 mai** : réunion JPA, Bernard MARCHAND

**Mardi 22 mai** **Jury National « Se construire Citoyen » à 10 h 00**  
**Fédération**

**Mercredi 23 mai** AGP CAPE, Bernard Marchand

**Jedi 24 mai** : AG Union DDEN 81 Tarn, Eddy Khaldi et Dominique ROBLOT

**Vendredi 25 mai** : **Conseil fédéral Fédération des DDEN**

**Lundi 28 mai** : **DDEN/OCCE**, Eddy KHALDI et Edith SEMERDJIAN

**Samedi 26 mai** : AG union DDEN 02 Aisne, Eddy KHALDI

**Mercredi 30 mai** : AG DDEN dépt. 67 et 68 Eddy KHALDI et Jean Paul MATHIEU

**Lundi 4 juin** : OCCE Tours 90<sup>ème</sup> anniversaire Eddy Khaldi

**Mercredi 6 juin** : **remise prix Se construire Citoyen**

### Autres points abordés :

- L'enfant dans le milieu scolaire  
Maud Petit a exprimé ses préoccupations au regard de l'image et de la place de l'enfant dans le système scolaire. Elle revendique une éducation positive, où l'élève serait davantage mis en valeur et non pas vu et représenté uniquement par ses erreurs et ses lacunes. Elle concède que les professeurs et instituteurs n'ont pas nécessairement une bonne connaissance du public avant de débiter leur vie professionnelle.

- Les violences éducatives ordinaires  
Maud Petit et d'autres députés ont élaboré une proposition de loi visant à interdire les violences éducatives ordinaires. La proposition n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour.

### Directeur de la

#### publication :

Eddy KHALDI

#### Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

#### Mise en page

#### rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

#### Rédacteurs :

Marie Jo AYMARD

Martine DELDEM

Dominique ROBLOT

Eddy KHALDI

Edith SEMERDJIAN